dultes, coûte au moins 100 à 300 francs par mois suivant l'âge.

Une dirigeante des Jocistes révèle aujourd'hui, que « dans leur très grande majorité, les ouvrières d'usines gagnent 7 et 8 francs par jour; les autres vont jusqu'à 11 et 14 francs; une petite minorité gagne plus. Et la dirigeante jociste ajoute que presque toujours, les jeunes ouvrières travaillent dans des conditions morales et matérielles déplorables. »

On regrette qu'il ait fallu la grève pour que le gouvernement s'occupe de ces situations. Aussi, il y a entente entre les syndicats chrétiens et socialistes, pour réorganiser un tel régime. Les uns et les autres, tout en conservant leur entière liberté d'action, ont adopté le même programme de revendications, auquel viennent aussi de se rallier les syndicats libéraux.

Le gouvernement a commencé mercredi son œuvre d'intermédiaire, de conciliateur et d'arbitre, en mettant en présence les représentants des grandes organisations patronales et ouvrières. Il a préparé ainsi les première réunions des commissions paritaires qui commenceront leurs travaux, aujourd'hui jeudi.

S...

Une réunion de patrons et délégués ouvriers chez M. van Zeeland

Des négociations ont eu lieu mercredi après-midi chez le Premier ministre.

La réunion commencée à 15 heures était présidée par M. van Zeeland, entouré de M. Delattre, ministre du Travail et M. Van Isacker, ministre des Affaires économiques.

Les organisations patronales représentées par leurs délégués étaient: le Comité central industriel, l'Association des patrons catholiques, Vlamsch Economisch Verbond. Les organisations ouvrières représentées par leurs délégués étaient: la Commission syndicale de Belgique, la Confédération des travailleurs chrétiens et la Fédération des syndicats libéraux.

La réunion s'est terminée à 23 heures.

Les représentants des organisations patronales et ouvrières se sont mis d'accord sur les points suivants:

Réadaptation des salaires dans le sens d'une hausse désirable; le minimum pour un ouvrier adulte industriel et valide sera établi à 32 francs pour la journée de huit heures. Des exceptions seront déterminées par les commissions paritaires et les allocations familiales seront adaptées à la nouvelle situation.

Le régime des congés payés sera établi en tenant compte de l'ancienneté des ouvriers et du caractère de l'industrie. Ces congés seront de six jours ouvrables réglés suivant les travaux saisonniers.

La liberté syndicale sera assurée absolument. Le gouvernement prendra des mesures énergiques pour la garantir.

La durée du travail sera réduite progressivement jusque 40 heures à commencer par les industries dangereuses et pénibles. Une loi interviendra pour fixer les principes de cette mesure et des arrêtés royaux régleront la liste de ces industries et les modalités d'application de la mesure.

Dans la pensée des personnalités présentes, il est entendu qu'elles n'ont pas reçu mandat de leurs commissions respectives pour traiter définitivement; mais elles s'engagent à recommander devant leurs associations les mesures admises. Celles-ci seront soumises aux commissions paritaires qui seront convoquées immédiatement de façon à pouvoir déposer leurs conclusions pour samedi prochain.

Là où les commissions paritaires n'existent pas, le gouvernement assurera le contact entre les groupes employeurs et les syndicats.

En ce qui concerne les employés, le gouvernement recherchera immédiatement les moyens d'établir le contact entre les patrons et les groupements d'employés.

Ces mesures ont été communiquées immédiatement par T.S.F. par M. Marcel-Henri Jaspar, ministre des Transports.

Un avertissement aux ouvriers étrangers

Le ministère de la Justice rappelle aux étrangers qui bénéficient de l'hospitalité belge qu'ils ont le devoir impérieux de s'abstenir de tout fait susceptible de troubler l'ordre et la tranquillite publique. Il leur rappelle que la moindre incartade entraînerait leur exclusion immédiate du territoire.

Le rôle des Syndicats chrétiens

La Confédération des syndicats chrétiens nous communique le bilan de son action, depuis les greves. En voici les parties principales:

Vendredi dernier, 12 juin, le président de la Confédération a demandé au Premier ministre de réunir les représentants des grandes organisations groupant l'ensemble des patrons et des salariés du pays.

Les syndicats chretiens esperent qu'elles donneront de bons résultats et qu'ensuite les différentes commissions paritaires veilleront à une rapide mise à exécution des décisions prises.

Les dirigeants de la Confédération des syndicats chrétiens se tiennent constamment en contact avec les membres du gouvernement pour le presser d'arriver à un résultat tangible permettant au pays d'éviter de grandes pertes.

Samedi dernier, les délégués de la Confédération des syndicats chrétiens ont eu une entrevue avec les délégués de la Commission syndicale socialiste. Au cours de cette entrevue, les deux organisations ont adopté le même programme de revendications, mais elles ont conservé chacune leur entière liberté d'action pour la réalisation de ce programme. Il n'est donc pas question d'action commune, mais bien de deux actions convergentes pour l'amélioration de la situation vraiment pénible de la grande masse ouvrière.

Depuis six ans, les travailleurs ont accepté avec une patience admirable, sur le conseil de leurs organisations, de dures privations pour permettre la reprise des affaires. La situation économique actuelle leur permet de demander une amélioration encore très modérée. Un relèvement des salaires et des allocations familiales favoriserait d'ailleurs les affaires des industries travaillant pour la consommation intérieure.

La situation particulièrement déplorable des employés de l'industrie et du commerce, et spécialement des employés mariés, préoccupe beaucoup la Confédération des syndicats chrétiens, qui estime que le moment est venu pour mener une action vigoureuse, en accord avec la Centrale nationale des employés, pour modifier radicalement cette situation.

Un manifeste de la Centrale des mineurs

La Centrale des mineurs a lancé un manifeste à ses membres les félicitant de leur calme et leur demandant d'avoir confiance dans leur organisation.

Le Parquet siège en permanence à Liége où l'on ne compte plus les incidents et où la circulation à bicyclette est interdite

Cinquante arrestations

Les mesures d'ordre ont été renforcées, mercredi, à Liége. Des autos-mitrailleuses ont été installées dans plusieurs bâtiments publics. Des camions pour les gendarmes ont été groupés dans la cour du palais des Princes Evêques.

Le Parquet siège en permanence.

Un arrêté a interdit la circulation des cyclistes; les vélos ne peuvent même plus être conduits à la main; si on n'obtempère pas à cette prescription, la police saisit immédiatement la bicyclette. Les sujets du cycliste qui contrevient de jour-ber sur la ville sont aussitôt refoulés et cela ne se fait pas sans réclamations.

L'énervement augmente et, à chaque instant, les forces publiques sont obligées d'intervenir pour disperser les groupes. Les grands magasins ont fermé leurs volets.

Les grévistes ont culbuté de nombreuses voitures et charrettes de laitiers et maraîchers.

Ils ont tenté d'occuper le banc d'épreuves pour les armes de guerre. Ils en ont été empêchés par des gendarmes venus en camion.

A midi, cinquante arrestations avaient été opérées.

Dans le Borinage

La situation dans le Borinage menace de s'envenimer du fait de l'exaltation de certains esprits.

C'est ainsi que, mercredi matin, des grévistes de Frameries et des femmes se sont couchés sur les voies du tram pour empêcher tout trafic et ont débauché de nombreux wattman qui ont abandonné aussitôt tout travail. On s'attend à l'arrêt complet de tout trafic.

L'intersyndicale des métiers a tenu une réunion à Frameries. Un ordre du jour a été voté engageant les travailleurs de tout le pays à se joindre au mouvement de grève.

De leur côté, environ 1.200 ouvriers de la cordonnerie se sont réunis à La Bouverie et, après une longue discussion, ont décidé unanimement de cesser le travail.

Chez les houilleurs du Borinage le nombre des grévistes était le même mercredi matin que la veille et l'on a constaté dans la région une augmentation assez sensible du nombre des grévistes en métallurgie, notamment aux forges et laminoirs de Jemappes, à la division de cette localité des Tuyes de la Meuse et à la Fabrique de fers à cheval de Quaregnon, où la grève est complète.

A Bousu et Dour la grève s'est étendue à de nombreux établissements.

A Jemappes, les ouvriers du bâtiment chôment ainsi que ceux de la soierie d'Obourg; à Frameries le travail a cessé parmi les maçons, les ouvriers de la chaussure et ceux des ateliers de construction.

A Obourg et à Harmignies c'est la grève chez les ouvriers cimentiers, qui ont tenté d'occuper les établissements, mais ont été dispersés par la gendarmerie.

Des piquets de grève se sont formés aux environs de plusieurs charbonnages de la région de Bousu, mais ils ont également été dispersés par la gendarmerie.

Mercredi, après-midi, pendant plus d'une heure, les grévistes ont occupé la grand'route de Mons à Valenciennes. Ils arrêtaient les automobilistes au passage et, ne consentaient à les laisser partir qu'après paiement d'une redevance pour le fonds de grève.

Des renforts de gendarmerie sont arrivés de Mons pour rétablir l'ordre.

Un cortège d'environ trois cents grévistes s'est formé à Cuesmes pour se dirigé vers Jemappes.

Il a été arrêté en cours de route par un peloton de gendarmes qui ont mis sabre au clair. Des pierres et des projectiles divers ont été lancés dans leur direction, mais finalement le cortège a pu être disloqué.

Dans le pays de Charleroi

La grève s'étend à tous les charbonnages; mais le calme règne. Les dépôts des tramways sont gardés par la gendarmerie.

Toutes les usines d'électricité travaillent normalement.

La grève s'est étendue aux Glaceries de Charleroi, à Roux, aux Ateliers Pélerin et André Hiernaux, à Courcelles, aux Ateliers de Trazegnies, aux Laminoirs de Gouy-les-Piéton, aux Usines de Sambre-et-Escaut, à Fontaine-l'Evêque.

Mercredi matin, le nouveau député communiste Decellier a tenté d'organiser une manifestation à Châtelet. La gendarmerie est intervenue.

A Jumet, le service d'ordre a dû intervenir pour disperser des grévistes qui voulaient se former en cortège.

On signale à Charleroi qu'une colonne de cyclistes a quitté Mons dans l'intention d'atteindre la ville. Des ordres ont été donnés pour lui barrer la route.

Le mouvement a gagné Binche, où 2.000 ouvrières du vêtement ont quitté le travail.

On ne signale pas d'incident.

D'autre part, l'Association des commerçants de Charleroi a fait afficher la proclamation suivante:

« Ouvriers, les commerçants, comme la classe ouvrière, sont victimes d'un régime qui ne tient pas compte des droits à la vie de tous les travailleurs. Ils sont de cœur et d'âme avec vous. Tous nos membres fermeront leurs magasins vendredi prochain 19 courant, toute la journée, en signe de solidarité avec nos vaillants ouvriers. »

Un Front populaire se constitue dans le Centre

Dans le Centre, à Jolimont, les grévistes se sont réunis à la Maison du Peuple où se trouvent les bureaux de la Fédération régionale des syndicats.

Une réunion a groupé les délégués des syndicats socialistes, démocrate-chretiens, libéraux et communistes, sous la présidence de M. Hoyaux, député.

Après avoir engagé les grévistes à lutter avec ordre et discipline et à respecter les mots d'ordre donnés, l'assemblée a désigné un comité de dix membres réunissant des personnalités des quatre syndicats. Ce comité se chargera d'organiser pour vendredi prochain, dans le Centre, une conférence des bourgmestres, parlementaires, conseillers provinciaux de la région. Au cours de cette conférence, sera précisée la portée des revendications ouvrières.

D'autre part, ce Comité de dix rédigera un manifeste et s'occupera de coordonner le mouvement de grève.

Dans le Brabant

Dans le Brabant, mercredi matin, vers 10 heures, les ouvriers d'une usine de construction électrique de Ruysbroeck, au nombre d'environ 500, se sont mis en grève. Formés en cortège, ils ont tenté de débaucher les ouvriers d'entreprises voisines.

Les comités d'action dans les usines vont se réunir pour examiner l'éventualité d'une grève générale

Le gouverneur du Brabant a immédiatement interdit les rassemblements et a pris toutes mesures utiles pour protéger les usines dont les installations seraient éventuellement menacées

Le bourgmestre de Bruxelles a interdit les rassemblements de plus de cinq personnes.

A Nivelles

Mercredi matin, les ouvriers des Ateliers métallurgiques ont présenté un cahier de revendications aux patrons.

En groupe, les grévistes se sont rendus ensuite aux Etablissements Lambert, aux ateliers Edmond Chantrenne, constructeurs, Auguste Chantrenne, fonderie, aux ateliers Delinne et aux papeteries Delcroix, où ils ont engagé les ouvriers à quitter le travail, ce que ceux-ci ont fait.

Le port de Gand en grève

Tout travail a été arrêté mercredi matin aux installations maritimes gantoises. On chôme au quai et à bord des quatorze navires amarrés au port.

Quinze cents débardeurs ont abandonné la besogne.

A Anvers

La situation reste inchangée. Dix mille dockers socialistes ont assisté à un meeting au Palais des Sports. Les dockers chrétiens, de leur côté, ont tenu une réunion.

Les dockers socialistes et chrétiens ont voté la continuation de la grève.

Brevet d'enseignement primaire supérieur

(Première session de 1936)

Les épreuves écrites auront lieu à l'Ecole primaire supérieure de filles de Lille, boulevard des Ecobes, entrée par la rue Gosselet, le lundi 22 juin, à 8 h. 30.

Les grèves en France

Un accord pour tous les employés de banque

Paris, 17 juin. — Les représentants de l'Union syndicale des banquiers de Paris et de la province et des syndicats de personnel (C.G.T. et travailleurs chrétiens) ont examiné les questions relatives aux appointements des employés de province. Ils ont d'abord réparti les différentes villes de province en cinq classes et adopté le principe de la répartition des banques en deux catégories A et B.

Il est convenu qu'en principe, toutes les banques pratiquent en province les tarifs adoptés pour la catégorie A. Toutefois, la direction d'une banque pourra demander que son établissement soit classé dans la catégorie B.

Dès maintenant, il est décidé que le tarif A de province s'appliquera aux succursales provinciales des établissements parisiens classés à Paris dans la catégorie « A ».

Par ailleurs, la Caisse centrale des banques populaires a fait connaître qu'elle était d'accord pour donner à son personnel les mêmes avantages que les membres de l'Union syndicale des banquiers.

Après avoir eu recours à la médiation de M. Vincent-Auriol, ministre des Finances, les parties ont fixé comme suit les minimums de traitements applicables aux agents titularisés d'au moins 22 ans, pour les banques et succursales de province de la catégorie A : Classe exceptionnelle : employés hommes, 12.000 francs ; employés femmes, 10.000 francs ; 1re classe : 11.000, 9.000 ; 2e classe : 10.500, 8.700 ; 3e classe : 9.800, 8.200 ; 4e classe : 9.200, 7.600.

Les banques de la catégorie « B » appliqueront l'ensemble des tarifs de la catégorie « A » en diminuant les minimums de salaires de 5 % et le chiffre des augmentations immédiates de 10 %.

La sentence arbitrale pour les Compagnies d'assurances à Paris

Paris, 17 juin. — Le ministre du Travail a reçu une délégation du Syndicat patronal des Compagnies d'assurances et des employés de ces Compagnies. Il a rendu la sentence arbitrale qui lui avait été demandée et qui a été acceptée par les deux délégations. Voici les deux premiers articles de la convention élaborée qui ne s'applique qu'aux employés des services administratifs de Paris :

ARTICLE 1er. — Salaire minimum pour les employés titulaires, âgés de 22 ans et plus, sous réserve des dispositions de l'article 3.

L'ARTICLE E: Hommes, 12.000; femmes, 11.000, porté à 11.400 pour les sténo-dactylographes ; salaires des employés de moins de 16 ans (hommes) : 7.000; femmes, 7.000 ; de 16 à 17 ans, 7.600, 7.500 ; de 17 à 18 ans, 8.200, 8.000 ; de 18 à 19 ans, 9.000, 8.500 ; de 19 à 20 ans, 9.800, 9.000 ; de 20 à 21 ans, 10.400, 9.500 ; de 21 à 22 ans, 11.000, 10.000.

ARTICLE 2. — Rajustement des salaires: Hommes, majoration de 1.500 fr. pour les salaires actuellement inférieurs à 12.000 fr. ; 1.000 fr. pour les salaires de 12.000 à 15.000 fr. ; 600 fr pour les salaires de 15.000 à 19.000 fr.

Femmes, majoration de 1.200 fr. pour les salaires actuellement inférieurs à 11.000 fr. ; majoration de 1.000 fr. pour les salaires de 11.000 à 14.000 fr. ; majoration de 600 fr. pour les salaires de 14.000 à 17.000 francs.

Un accord pour les travailleurs du livre

Paris, 17 juin. — Les représentants de la Fédération française des travailleurs du livre et de la Fédération des syndicats des maîtres imprimeurs de France ont conclu un accord dont voici les grandes lignes :

« Le salaire du personnel des imprimeries doit être relevé dans toute la France, par un avenant aux contrats en cours, lorsqu'il en existe, et tenant compte des conditions de vie, de production et de vente de chaque centre, de manière à réaliser, partout, une amélioration sensible du niveau d'existence par rapport à celui d'avant guerre.

» Dans chaque centre où un accord sur des majorations de salaires n'a pas été passé depuis le 25 mai 1936, le salaire devra être relevé d'après les considérations qui précèdent d'un pourcentage qui sera fixé pour chaque centre, mais qui devra être compris entre un minimum de 5 %, pour les centres dont le salaire a été le plus amélioré et un maximum de 15 %, pour les centres dans lesquels le salaire a été le moins amélioré. Toutefois, dans le cas où pour certains centres, le salaire actuel de l'ouvrier qualifié serait inférieur à 30 fr., un relèvement supérieur à 15 % pourrait être envisagé. »

A ROUBAIX

A Roubaix, ont repris le travail hier, les ouvriers des établissements: Ternynck, le tissage et la filature; les Fils d'Alfred Motte, rue Hellman; la Société anonyme d'ameublement, 14, rue de Baval.

Par ailleurs, le travail reprendra le 22 juin à la teinturerie du Beau-Chêne, 14, rue Voltaire et le 18 juin à la teinturerie Bourgois et Vandystaedt.

M. Robert, inspecteur u travail, poursuit ses consultations et petit à petit réduit le nombre des établissements encore en grève.

Chez M. Gérardi, constructions mécaniques, rue Soult, atelier momentanément fermé, le travail reprend lundi.

Précisons qu'au tissage Henry Prouvost, rue du Nouveau-Monde, le travail a repris jeudi dernier suivant l'accord sanctionné au Consortium entre organisations patronales et ouvrières.

Dans les tramways

Le Syndicat des employés de tramways de l'E.L.R.T. a tenu mercredi une assemblée générale, au cours de laquelle M. Molard, secrétaire général, a rendu compte de ses récentes entrevues avec la direction de la Compagnie, où furent débattus les points suivants: Suspension provisoire du prélèvement sur les salaires; assimilation du personnel des autobus et de leur régime au personnel des tramways; révision des salaires des employés de la voie et attribution de travaux à la compagnie et non à une entreprise privée.

L'accord avec la compagnie est entier en ce qui concerne le premier point, puisque la suspension provisoire du prélèvement courra à partir du 1er juin.

Le second point recevra encore des aménagements de détail.

Quant au troisième point, il n'est pas encore réglé, car ne sont pas arrêtées les conditions dans lesquelles les travaux d'entretien de la voie seraient du ressort de la compagnie et les travaux de nouvelles voies affectés à une entreprise privée.

L'assemblée a donné mandat au secrétaire général du syndicat pour poursuivre les échanges de vues sur ce dernier point.

Un accord dans le bâtiment et les travaux publics

On nous communique:

Un accord est intervenu hier soir entre les organisations patronale et ouvrière du bâtiment et des travaux publics de Roubaix-Tourcoing et environs, sur les bases suivantes:

Augmentation des salaires: 0 fr. 50 pour les salaires horaires jusque 3 fr. 95; 0 fr. 45 pour les salaires horaires allant de 4 fr. à 4 fr. 50; 0 fr. 40 pour les salaires horaires allant de 4 fr. 55 à 4 fr. 95; 0 fr. 35 pour les salaires horaires allant de 5 fr. et au-dessus.

Les pourparlers sont engagés entre les mêmes organisations en ce qui concerne le personnel transports du bâtiment et des travaux publics.

Une réunion des garçons bouchers et charcutiers...

Au cours d'une réunion qu'ils ont tenue au café Beaucamps, 138, rue de Lannoy, les garçons bouchers et charcutiers ont décidé de fonder un syndicat, et ont reçu à ce sujet toutes explications des délégués du syndicat de l'alimentation.

Ils présenteront aujourd'hui au syndicat patronal leur cahier de revendications qui porte entre autres la fermeture des boucheries et des charcuteries le lundi.

...des ouvriers de l'abattoir...

Les ouvriers de l'abattoir réunis au café Vandamme, rue Lacroix, sous la présidence de M. Leuridant, secrétaire du syndicat de l'alimentation, ont décidé d'adhérer au syndicat cégétiste de l'alimentation.

...et des ouvriers de l'imprimerie

Les ouvriers imprimeurs de Roubaix-Tourcoing adhérents à la Fédération du livre et à la C.G.T. ont tenu une réunion, mardi, à Tourcoing où ils entendirent les secrétaires de ces deux syndicats, MM. Loridan et Denayer.

Une réunion se tiendra aujourd'hui à 18 h. 30 à la Bourse du Travail, à Roubaix pour rendre compte des entrevues avec le syndicat des maîtres imprimeurs.

MM. Loridan et Denayer ont eu d'ailleurs, mercredi matin, une prise de contact avec le représentant du syndicat des maîtres imprimeurs.

Au Comité de défense des chômeurs

On nous communique:

Un comité de défense des chômeurs présidé par M. Ancel reçoit des adhésions gratuites tous les jours de 9 h. à 11 h., 8, rue du Grand-Chemin.

A CROIX

Un accord est intervenu entre les ouvriers et la direction des Etablissements Seynaeve et Dubocage, rue du Creusot. Les 240 ouvriers ont évacué l'usine mardi soir Le travail reprendra aujourd'hui jeudi.

Il reste encore 109 grévistes à Croix, si l'on fait abstraction de la Compagnie internationale des machines agricoles, située en partie sur Wasquehal.

A TOURCOING

Aucun changement à la situation actuelle n'a été apporté au cours de la journée de mercredi. Les délégués du syndicat du bâtiment ont eu plusieurs entrevues avec la chambre syndicale patronale, et nous croyons savoir que les pourparlers sont près d'aboutir à une solution qui sera acceptable pour les parties.

Les grévistes auront encore une réunion ce matin. Il y a lieu d'espérer que ce sera pour ratifier les conventions établies entre leurs représentants et les entrepreneurs.

Une entrevue a eu lieu mercredi matin au Consortium de l'industrie textile entre les délégués mandatés des établissements Fouan, accompagnés de M. Lefebvre, secrétaire du syndicat textile et M. Ley, administrateur délégué du Consortium.

Les décisions qui ont été prises à cette réunion feront aujourd'hui l'objet d'une étude de la part du syndicat des maîtres peigneurs de la région. Ceux-ci communiqueront leur point de vue aux syndicats ouvriers cet après-midi à 16 h.

Dans la boucherie

Les bouchers et charcutiers de Tourcoing, Mouvaux, Bondues, Linselles, Wervicq, Halluin, Roncq et Neuville, sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, demain vendredi à 16 h. au siège, Café du Centre, 2, place de la République. Au cours de cette réunion, un exposé sera fait du cahier de revendications du personnel.

Une discussion aura lieu sur la question de la fermeture hebdomadaire des boucheries.

A HALLUIN

Deux mille cinq cents ouvriers ont repris le travail

Un mouvement important vers la reprise totale du travail s'est produit mercredi à Halluin.

Voici la liste des établissements où le [illegible] en grève :

Tissages Edouard Defretin et fils, rue de la Gare (700 ouvriers) ; Lemaitre-Demeestere et fils rue du Moulin (120) ; Demeestère-Demeestère et fils, rue de Lille (150) ; Loridant-Dupont, rue Ed.-Vaillant (250) ; Lorthiois-Leurent et fils, chemin de Grandville (540) ; J. Gratry et Cie, rue de la Lys (540) ; Delangre, rue Jean-Jaurès (20) ; Blanchisseries Verhaeghe-Vandewynckele, rue de la Lys (70) ; Teinturerie Bitousé, rue de Lille (25) ; Brosseries Bourres et Kesteloot, rue Palestro (15) et Janson, avenue de l'Hôpital (25) ; Bâtiment : Carreaux en ciment A. Picha, rue de la Lys (15).

Soit au total 12 usines, employant 2.500 ouvriers.

D'autre part, on signale l'évacuation des usines ci-après, où vraisemblablement le travail reprendra ce matin :

Tissages Sion frères, rue Pasteur (1.300) et Minet et Willems, rue de la Lys (40).

Peignage Vandeputte et fils, rue de la Lys (125) ; blanchisserie Auguste Vandewynckèle et fils, rue de la Lys (100).

A RONCQ

On prévoit la fin prochaine du conflit du tissage de MM. Vienne et Bonduel, rue de Bousbecque.

Aucun changement n'est intervenu aux tissages de la Vallée et à celui de MM. Delahousse.

La grève a éclaté mercredi, dans le bâtiment. Le conflit engloba six entreprises employant au total 22 ouvriers.

A COMINES ET WERVICQ

On a constaté environ 750 nouvelles rentrées à Comines, mercredi matin. Il reste encore néanmoins, 1.480 ouvriers en grève.

A Wervicq et Warneton, on ne comptait plus hier aucun gréviste.

A LILLE

Les employés des Assurances sociales se sont mis en grève

Mercredi matin, les employés des bureaux de deux administrations lilloises des Assurances sociales, ceux des Caisses primaires interprofessionnelles, situées rue des Jardins, 9 et ceux de la « Mutuelle du Nord », 11, boulevard Vauban, ont fait la grève des bras croisés et ils ont installé des cuisines et des couchettes dans les locaux.

MM. Tronchet et Carlier, délégués de la C.G.T. et MM. Inglebert et Olivier, délégues des Syndicats libres, ont déposé aux directions le cahier de revendications des grévistes.

Celui-ci comporte: une demande de relèvement de salaires, la révision des allocations familiales et celle des congés, la suppression du cumul pour les retraités touchant plus de 7.200 francs par an.

M. Ottavi, directeur du service regional des Assurances sociales, a engagé des pourparlers avec le ministre des Pensions. Le mouvement atteint 180 employés.

Un accord de principe dans la corporation du bâtiment

Mercredi matin, les ouvriers de la corporation du bâtiment, réunis à la Bourse du Travail de Lille, ont accepté à l'unanimité le compte rendu des négociations que leurs délégués, MM. Guilloton, Drève et Beyart ont eues avec les représentants patronaux.

Voici les propositions qui ont été admises par l'assemblée:

Relèvement des salaires horaires de 14 % pour les ouvriers gagnant de 3.50 à 3.95, c'est-à-dire augmentation de 0.50; de 11 % de 4 à 4.50, c'est-à-dire 0.45; de 9 % de 4.55 à 5.00, c'est-à-dire 0.40 et de 7 %, au-dessus de 5.05, ce qui équivaut à une augmentation de 0.35 de l'heure.

L'accord définitif doit être signé aujourd'hui jeudi, à 16 heures.

Vers la fin du conflit de la batellerie

On connaît les grandes lignes de l'accord intervenu à Paris pour mettre fin au conflit de la batellerie.

Plusieurs entrevues et réunions ont eu lieu à ce sujet au cours de la journée de mercredi à Lille.

Ce fut d'abord, à 11 h., la visite de MM. Weil-Raiaud, chargé des études administratives au cabinet de M. Bedouce, et Houpert, directeur de l'Office national de la Navigation, au premier groupement régional économique où ils furent reçus par M. Nenin, secrétaire général, puis à la Chambre de commerce où ils eurent une entrevue avec M. Pierre Thiriez, président.

Il s'agissait de la transformation immédiate du bureau d'affrètement de Lille en bureau du tour obligatoire.

A 17 h. 30, plusieurs centaines de bateliers du syndicat unique de la batellerie ont gagné la Bourse du travail. Là, M. Porreye déclara avoir obtenu du ministre l'assurance que la question de la coordination des transports ferait l'objet d'une nouvelle étude qui tiendrait compte des revendications de la batellerie.

Dans ces conditions, on peut prévoir que dans quelques jours les barrages qui obstruent actuellement les canaux seront levés

La journée de mercredi a été marquée à Lille par quelques nouveaux conflits d'importance secondaire.

Dans les diverses corporations qui sont encore touchées par la grève, des pourparlers ont été poursuivis et on espère pouvoir enregistrer jeudi ou vendredi de nouveaux accords, notamment pour le bâtiment et la couture.

Aucune base d'accord n'est actuellement en vue pour les transports.

Quarante-quatre wagons de marchandises sont actuellement immobilisés en gare Saint-Sauveur.

On commence à manquer de nourriture pour les chevaux.

LA SÉANCE DE JEUDI A LA CHAMBRE

Paris, 17 mai. — La Chambre est convoquée pour jeudi en vue d'entendre une communication du gouvernement.

Il s'agit de l'exposé que M. Vincent Auriol, ministre des Finances, doit faire au sujet de l'inventaire de la situation budgétaire et financière de la France.

Bien qu'un député ait le droit de répondre à une déclaration gouvernementale, il est peu probable qu'un débat s'ensuivra.

M. Vincent Auriol annoncera, d'autre part, le dépôt de plusieurs projets de loi, notamment ceux qui visent à modifier le statut de la Banque de France et à nationaliser les industries de guerre.

L'assemblée a inscrit, en outre, à son ordre du jour, la vérification des opérations électorales : 1) De la 2e circonscription de Riom (Puy-de-Dôme). Le candidat proclamé élu, M. Ratelade, a l'intention de combattre les conclusions du 7e Bureau qui propose la proclamation de son concurrent, M. Alexandre Varenne ;

2) De la circonscription d'Oloron-Sainte-Marie. La validation de M. Mendiondou, proclamé élu à 2 voix de majorité, contre M. Lillaz, député sortant, est proposée ;

3) De la circonscription de Gourdon (Lot), où M. Malvy a été proclamé élu et dont la validation est proposée ;

4) De la circonscription d'Ivetot, où M. de Montalembert a été proclamé élu et dont la validation est également proposée.

Une séance orageuse aux Cortès

Madrid, 17 juin. — Mardi est venue en discussion devant les Cortès, la proposition déposée par M. Gil Robles, chef d'action populaire, demandant au gouvernement d'en finir avec « l'état de subversion » dans lequel vit actuellement l'Espagne.

Défendant sa proposition, M. Gil Robles s'efforce de démontrer que le cabinet Casares Quiroga échoue dans sa mission de gouverner.

Il lit une statistique qu'il a dressée des incidents qui se sont produits depuis le 16 février : 160 églises ou couvents détruits par le feu ; 255 églises ou couvents attaqués ; 269 morts, 1.287 blessés, 215 grèves générales, 138 grèves partielles.

Après une discussion orageuse, le secrétaire donne lecture d'une proposition signée en premier lieu par M. Marcelino Domingo, président du groupe parlementaire de la Gauche républicaine. Elle stipule qu'il n'y a pas lieu de voter la proposition de M. Gil Robles.

Celui-ci proteste et déclare le procédé antiréglementaire. Comme le président de la Chambre n'adopte pas son point de vue, les députés monarchistes et de la C.E.D.R. quittent la salle des séances.

La proposition de M. Domingo est alors mise aux voix et adoptée à l'unanimité des 207 députés du Front populaire présents. La séance est ensuite levée.

EST-CE LE « GIRL PAT » ?

Londres, 17 juin. — On mande de Nassau (Iles Bahamas), qu'une enquête officielle va être faite par le soin des autorités des Bahamas, pour déterminer l'identité du navire qui s'est brisé sur les écueils de l'île Inagua. On croit, en effet qu'il pourrait s'agir du bateau pirate « Girl Pat ».

Dernière Heure

L'Italie a appris avec calme la décision du Gouvernement britannique relative à la levée des sanctions

Rome, 17 juin. — La décision, prise à l'unanimité par le cabinet britannique, relative à la levée des sanctions, a été apprise à Rome avec calme. La satisfaction vient de ce que cette décision est pour la thèse italienne un succès total, sans conditions ; elle ne vient en aucune façon de la joie que peut procurer la disparition d'un fardeau écrasant. L'Italie ne pousse pas un soupir de soulagement, elle constate qu'elle a gagné la partie.

Cette révision de la sentence genevoise de novembre dernier n'est pas, d'ailleurs, jugée comme suffisante pour que l'Italie considère que justice lui est rendue. Tout laisse penser qu'elle demandera maintenant la reconnaissance du fait accompli en Ethiopie, avant de se déclarer satisfaite.

On déclare dans les milieux officieux que toute la politique commerciale doit être revisée. On ajoute que les traités de commerce en vigueur entre l'Italie et les puissances sanctionnistes avant le 18 novembre dernier sont naturellement abolis. Ils ne reviendront en vigueur sous aucun prétexte.

De nouveaux accords seront négociés sur des bases nouvelles, c'est-à-dire la base des échanges composés.

On peut noter que, dès maintenant, des négociateurs allemands sont à Rome. L'accord italo-allemand sera conclu avant que les traités éventuels avec les pays sanctionnistes n'aient commencé à être discutés. Une place de choix sera naturellement faite à l'Allemagne.

Le Pape a remis la barrette aux cardinaux Marcati et Tisserand

Cité du Vatican, 17 juin. — Le Pape a remis mercredi soir, la barrette à Leurs Eminences les cardinaux Giovanni Marcati et Eug. Tisserand, et a annoncé dans son discours qu'il nommait le cardinal Marcati bibliothécaire de l'Eglise et le cardinal Tisserand secrétaire de la Congrégation orientale.

La cérémonie, qui a duré vingt minutes, s'est déroulée dans la salle du Consistoire. Le cardinal Marcati a lu une adresse au Pape.

Le Pape a pris à son tour la parole et a ajouté que les deux nouvelles nominations prouvent son attachement pour la bibliothèque vaticane et pour l'église orientale.

Le ministre des Pensions a reçu une délégation de la Confédération nationale des anciens combattants

Paris, 18 juin. — Le ministère des Pensions communique:

« M. Rivière, ministre des Pensions, a reçu les représentants de toutes les associations de grands invalides et de mutilés, groupées dans la Confédération nationale des anciens combattants et victimes de la guerre. M. Rivollet, secrétaire général de la Confédération nationale, après avoir présenté les délégués, a tenu, au nom de ceux-ci, à remercier le ministre des Pensions de la sollicitude et de l'appui bienveillant qu'il avait apporté au Parlement pour la défense des intérêts des grands invalides et le vote de leur statut.

» Il a, ensuite, attiré l'attention du ministre sur l'application restrictive de ce statut et ses insuffisances à l'égard d'un certain nombre de catégories de grands invalides.

» M. Rivière, après avoir reservé l'accueil le plus affectueux aux représentants des plus grandes victimes de la guerre, a décidé de mettre immédiatement à l'étude les questions posées et de réunir, dès la semaine prochaine, les membres de la délégation confédérale. »

PETITES NOUVELLES

— A Narbonne, la deuxième assemblée générale de la fédération des associations viticoles de France et d'Algérie, a terminé ses travaux. De nombreux vœux ont été adoptés concernant notamment la création d'une caisse nationale d'assurances agricoles obligatoires, la question de l'endettement agricole et la réforme du régime fiscal de l'alcool.

— Léon Vignon, 47 ans, hôtelier-restaurateur, ayant son commerce rue de Bon-Secours, à Compiègne, a été étranglé par sa femme, née Andrée Ciry, 35 ans, qu'il brutalisait.

— Le Führer-chancelier a offert un grand dîner, suivi d'une réception en l'honneur de la comtesse Ciano, femme du ministre italien des Affaires étrangères. Cette réception n'a pas revêtu de caractère officiel.

— A Rome, des négociations italo-allemandes ont commencé au Palais Chigi, en vue de régler certains problèmes économiques.

— De Marseille : Le cargo « Joséphine-Leborgne » avait quitté Sète ayant à bord les dockers sétois qui l'avaient occupé. Il est arrivé à Marseille. Les dockers ont débarqué aussitôt tandis que leurs camarades marseillais mettaient le cargo à l'index.

— A Londres, les conversations navales anglo-russes se sont poursuivies et ont permis d'enregistrer un nouveau progrès dans la négociation

— On déclare, dans les milieux compétents que les bruits répandus à l'étranger d'une prochaine entrevue entre le chancelier Schuschnigg et le chancelier Hitler sont dénués de tout fondement.

— Le docteur Schacht, ministre de l'Economie allemande et président de la Reichsbank, est arrivé à Budapest en avion privé, venant de Sofia.

— M. Léon Blum, président du Conseil, a reçu mercredi matin M. de Cardenas, ambassadeur d'Espagne à Paris, et une délégation de l'Union centrale des locataires de France conduite par M. Garchery, député de la Seine.

— De Londres: Un violent incendie a détruit, au cours de la nuit, plusieurs centaines de tonnes de papier et de matériel dans une usine d'utilisation de vieux papiers de l'East End.

— Un nouvel ouragan a ravagé l'est de Cuba, inondant plusieurs villes, notamment dans les provinces de Camaguey et d'Oriente Jusqu'à présent, on ne signale aucune victime.

— A Marseille est arrivé, dans le vieux port, le yacht « La Korrigane » parti le 31 mars 1934, pour faire le tour du monde Les propriétaires de « La Korrigane » et l'équipage sont en parfaite santé.

— Une grande manifestation d'amitié franco-américaine s'est déroulée au château de Versailles, à l'occasion de l'inauguration d'une plaque de marbre, offerte par M. Warrington Dawson, attaché spécial à l'ambassade des Etats-Unis, à la mémoire des Français morts aux Etats-Unis, pendant la guerre de l'Indépendance.

— D'Angers : Un avion militaire s'est écrasé dans une prairie, au lieu dit l'Orchère, commune de Chaudefond-sur-Layon ; les deux aviateurs qui le montaient, ont été tués.

Les négociations pour un traité franco-syrien

A propos des informations parues dans la presse sur la conférence interministérielle qui, réunie sous la présidence de M. Vienot, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, a examiné l